

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DU BEAUSSET
NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

I Cadre général du Compte Administratif 2021

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Centre Communal d'Action Sociale du Beausset (CCAS) ; elle est disponible sur le site internet de la ville du Beausset : <https://www.ville-lebeausset.fr>

Toutefois, les informations concernant la présentation des engagements pluriannuels, la structure et gestion de la dette, le niveau d'épargne, l'épargne brute et nette, ne seront pas traités, puisqu'elles ne concernent pas notre CCAS

A- Le principe

Le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par le CCAS sur une année. Il doit être présenté au Conseil d'administration dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Il est conforme au compte de gestion tenu de son côté par le comptable public dépendant de la Direction des Finances Publiques.

B- Le compte administratif 2021

Le compte administratif se résume ainsi :

EXECUTION BUDGETAIRE 2021 - PRESENTATION GENERALE			
DEPENSES/RECETTES	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	CUMUL
RECETTES	172 177,08	20 371,05	192 548,13
DEPENSES	153 968,50	5 020,80	158 989,30
RESULTAT	18 208,58	15 350,25	33 558,83

Le résultat global de clôture se solde par un excédent global de 33 558,83 €, repris par anticipation au BP 2022. Le résultat 2020 était de 72 159 €, soit une diminution de 53.49 %. Il est précisé que ce budget est financé principalement par la subvention du budget communal. La subvention doit correspondre à une subvention d'équilibre. Ainsi le montant du versement doit couvrir réellement le besoin. Or en 2020, il a été décidé, suite à la crise sanitaire, de verser la totalité de la subvention prévisionnelle.

II – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer le quotidien ; elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service et des actions menées par le CCAS.

A- Les dépenses : 153 968,50 €

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 153 968,50 € et représentent un taux de réalisation budgétaire de 88,70 %.

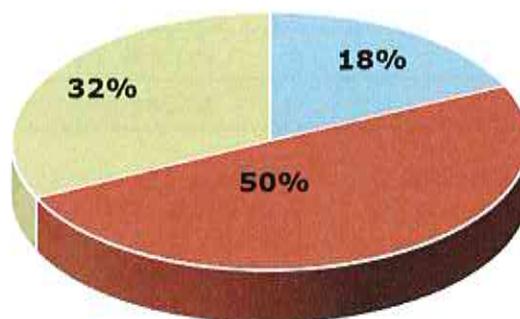
Les comparaisons seront faites avec l'année 2020.

Elles sont réparties de la manière suivante (page 11 du CA) :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
CHAP.	LIBELLE	CA 2019	CA 2020	CA 2021	ECART 2021/2020 (en €)	ECART 2021/2020 (en %)	ECART CA 2021/2019 %
011	CHARGE A CARACTERE GENERAL	16 984,00	17 953,96	25 603,41	7 649,45	42,61%	50,75%
012	CHARGES DE PERSONNEL	88 536,00	91 375,88	81 552,94	-9 822,94	-10,75%	-7,89%
013	REMBOURSEMENT CHARGES DE PERSONNELLE (recette)	11 623,23	12 563,32	11 627,31	-936,01	-7,45%	0,04%
MASSE SALARIALE NETTE		76 912,77	78 812,56	69 925,63	-8 886,93	-11,28%	-9,08%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	38 984,00	36 248,14	45 353,15	9 105,01	25,12%	16,34%
22	DEPENSES IMPREVUES						
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		144 504,00	145 577,98	152 509,50	6 931,52	4,76%	5,54%
042	OPERATIONS D'ORDRE	1 521,00	954,00	1 459,00	505,00	52,94%	-4,08%
TOTAL GENERAL DES DEPENSES FONCTIONNEMENT		146 025,00	146 531,98	153 968,50	7 436,52	5,08%	5,44%

Répartition des dépenses de fonctionnement (en %)

- Chapitre 011 Charges général
- Chapitre 012 - Charges de personnel
- Chapitre 65 - Autres charges de gestion



1- Le Chapitre 011 – Charges à caractère général : 25 603,41 €

Elles représentent 18 % des dépenses réelles de fonctionnement et regroupent l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service (fournitures de petit équipement, fournitures administratives, location du photocopieur, maintenances du logiciel et du copieur, assurances etc.), et prestations.

Ce poste comprend également, les prestations et actions menées par le CCAS telles que les achats de produits alimentaires pour le logement d'urgence, de bouteilles d'eau pour le plan canicule (80 packs en 2021 contre 104 packs en 2020), ainsi que les dépenses de distribution de colis pour nos aînés à Noël.

Sont intégrés, les frais liés aux émissions des chèques service et les prestations des permanences juridiques dispensées par l'association d'aide aux victimes d'infractions du Var (AAVIV).

Bilan de l'association :

L'AAVIV a tenu cette année, et ce malgré la crise sanitaire 12 permanences. Les 27 personnes reçues par l'association ont bénéficié d'un accueil et d'une prise en charge adaptée à leur situation (12.5% de plus qu'en 2019 et moins 11% par rapport à 2020). Le nombre de victimes d'infractions s'est élevé à 23 personnes dont 20 femmes et 3 hommes (+15 % par rapport à 2020) dont 14 infractions pour atteintes aux personnes dont 7 violences conjugales (ce chiffre reste malheureusement constant depuis 2020), 8 infractions pour atteintes aux biens et 1 infractions autres.

2- Le Chapitre 012 – Charges de personnel

Ce chapitre regroupe les dépenses de personnel, il est en baisse de 10,75 % et représente 52,97 % de dépenses réelles. Il est précisé que ce ratio se calcule par rapport à la masse salariale nette, c'est-à-dire après déduction des indemnités journalières.

Pour rappel, la rémunération en 2021 portait sur 3 agents, dont deux agents titulaires et un agent contractuel pour la saison estivale.

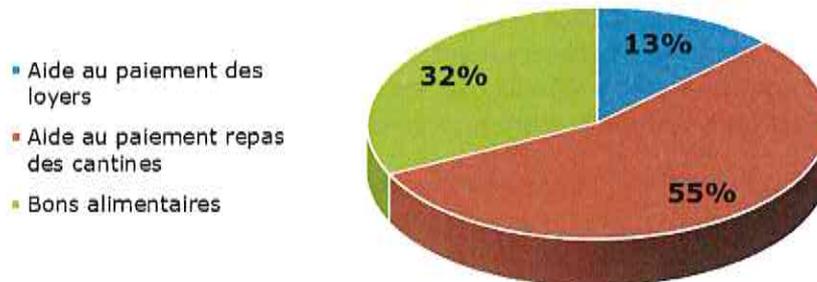
3- Le Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ces charges regroupent les aides facultatives accordées par le C.C.A.S et les subventions versées aux associations. Elles s'élèvent à 45 353,15 €, et représentent 29,46 % des dépenses de fonctionnement. Elles se déclinent comme suit :

Les aides facultatives s'élèvent à 16 353,15 € et se traduisent ainsi :

- Aides au paiement des loyers s'élevant à 2 109 € (soit 7 familles)
- Aides au paiement des repas des cantines pour 8 994,15 € représentant 5 455 repas, soit 225 enfants, faisant ressortir une augmentation de + 160,21 % du nombre de repas.
- Distribution de 150 bons alimentaires d'une valeur de 35 € (soit un total de 5 250 €).

Répartition des charges de gestion courante



Le CCAS a versé pour un montant de 29 000 € une subvention aux associations suivantes :

- Crèche Lou pitchoun pour 25 000 €
- Secours Catholique pour 2 500 €
- Croix Rouge pour 1 500 €

4- Les Opérations d'ordre

Elles correspondent aux amortissements de l'année et sont transférées en section d'investissement pour 1 459 €.

5- Bilan d'activité du CCAS

Pour compléter l'évaluation chiffrée des résultats, il est important de souligner le bilan des activités du CCAS :

Le CCAS a accueilli 1 562 personnes contre 1 601 en 2020, soit une diminution de la fréquentation de - 2,44 %. Ce résultat est la conséquence de la crise sanitaire ayant entraîné la fermeture de l'accueil physique durant le mois d'avril, et la suite d'un confinement en 2020 qui a entraîné une crainte au contact des personnes physiques de la population. Cependant nous pouvons constater une hausse des appels téléphoniques de 2 579 contre 2 209 en 2020 soit une augmentation de 16,75 %. Durant l'année 2021, 334 mails ont été recensés.

Toutes ces personnes ont bénéficié d'une écoute, d'un conseil, d'une compréhension, d'une aide ou encore ont été redirigées vers d'autres services sociaux.

Dans ce contexte le CCAS a instruit :

- 182 dossiers de renouvellement de demande de logements sociaux, 101 nouvelles inscriptions.
- 1 dossier de demande de R.S.A (effectué sur internet)
- 126 dossiers de demande d'A.P.A (Allocation personnalisée d'Autonomie)

- 35 dossiers de demande MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- 34 dossiers d'aide sociale (Placement en maison de retraite, en institut médico éducatif, et obligation alimentaire).

De plus, les aides facultatives accordées par le CCAS se traduisent par :

- La distribution de 150 bons alimentaires,
- 186 enfants ont bénéficié de la ½ gratuité correspondant à 5455 repas.
- 10 demandes d'aides aux loyers dont 3 dossiers refusés (quotient familial supérieur ou dossier incomplet)

Enfin, les actions sociales du CCAS ont été les suivantes :

- 80 packs d'eau livrés aux personnes vulnérables (plan canicule).
- 25 personnes ont demandé à être visitées dans le cadre du plan canicule.
- 25 personnes ont demandé à bénéficier d'une visite régulière tout au long de l'année.
- 420 masques de protection ont été distribués aux plus démunis.
- 50 sachets de chocolats de Noël offerts aux enfants défavorisés (Secours Catholique et Croix Rouge).
- 906 invitations envoyées pour le goûter organisé lors de la remise des colis.
- 339 colis simples et 236 colis doubles ont été remis aux personnes de plus de 75ans.

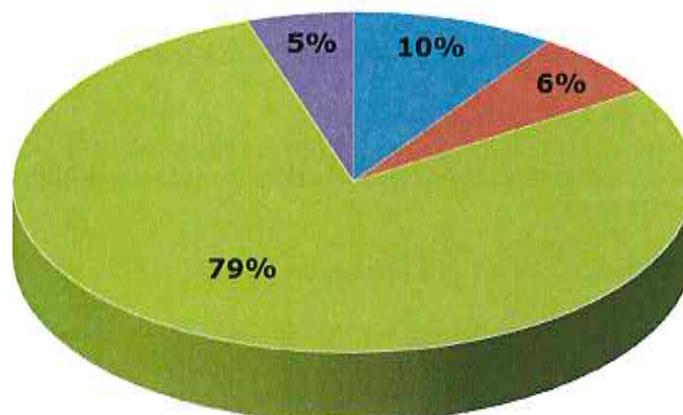
En 2021, environ 120 personnes s'approvisionnent à la banque alimentaire du Beausset.

B- Les recettes

Les recettes s'élèvent à 172 177,08 € soit une diminution de 13.82 % et se résume comme suit (page du CA) :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
CHAP.	LIBELLE	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	ECART 2021/2020 (en €)	ECART 2021/2020 (en %)
013	ATTENUATIONS DE CHARGE	22 298,27	11 623,23	12 563,32	11 627,31	-936,01	-7,45%
70	PRODUIT SERVICE, DOMAINE ET VENTE DIVERSES	4 316,69	1 416,67	3 983,68	7 601,33	3 617,65	90,81%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	123 575,00	140 825,00	140 650,00	93 625,00	-47 025,00	-33,43%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION		0,67	0,13		-0,13	-100,00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		185,00	4 153,62	6 076,47	1 922,85	46,29%
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		150 189,96	154 050,57	161 350,75	118 930,11	-42 420,64	-26,29%
002	REPRISE DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	30 603,70	30 402,61	38 428,20	53 246,97	14 818,77	38,56%
TOTAL DES RECETTES FONCTIONNEMENT		180 793,66	184 453,18	199 778,95	172 177,08	-27 601,87	-13,82%

Répartition des recettes réelles de fonctionnement



■ 013 - ATTENUATIONS DE CHARGES

■ 70 - PRODUITS SERVICES

■ 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

■ 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS

1- Chapitre 013 – Atténuations de charges

Il s'agit du versement des indemnités journalières d'un agent en maladie. Le montant perçu se monte à 11 627,31 € soit 10 % des recettes réelles.

2- Chapitre 70 – Produits des services et du domaine

Ce chapitre correspond aux produits issus des concessions funéraires et représente un tiers des concessions communales pour un montant de 7 601,33 €. En évolution comparé à 2020, ce chapitre constitue 6 % des recettes et se décompose comme suit :

- 10 concessions trentenaires (terrain de 2 m)
- 10 concessions cinquantenaires (terrain de 2 m)
- 3 columbarium trentenaire
- 4 concessions cinquantenaires (terrain 3 m 75)
- 1 caveau provisoire de 3 mois

3- Chapitre 74 Dotations et participations

La subvention municipale représente 79 % des recettes réelles de fonctionnement et s'élèvent à 90 000 €. A cela s'y ajoute la subvention départementale pour l'instruction des dossiers RSA d'un montant de 3 625 €.

4- Produits exceptionnels

Il est constaté en produits exceptionnels, un don effectué au CCAS d'une valeur de 894 €, le remboursement d'un chèque service non distribués pour 35 € (Le chèque service ayant une validité d'une année), le reversement de 10 stages de citoyenneté pour 1 050 €, ainsi que le remboursement de l'assurance statutaire d'un montant de 3 077,36 € (trop perçus sur avance).

5- R002 – Reprise de l'excédent de fonctionnement

Enfin, les recettes tiennent compte de la reprise de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 correspondant à 53 246,97 €.

III – La section d'investissement

Cette section se limite à quelques écritures, elle n'est alimentée que par l'excédent reporté et n'est concernée que par quelques dépenses de matériels informatiques.

A- Les dépenses

Elles se sont élevées à 3 832,80 € et se composent de l'acquisition de deux ordinateurs de bureau et deux ordinateurs portables destinés aux agents du service.

B- Les recettes

Le financement provient de l'amortissement du mobilier pour 954 € et l'amortissement du matériel de bureau pour 505 €, et de l'excédent reporté de 2020 pour un montant de 18 912,05 €.

